

## Commune de Saint Hilaire de Brethmas

B.P 1 30560 Saint Hilaire de Brethmas

☎ 04 66 61 33 59 ☒ 04 66 61 02 05

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023/15

## Séance du 15 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la convocation
9 février 2023

Date d'affichage
9 février 2023

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	0	0

Le 15 février 2023 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Hilaire de Brethmas, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-Michel PERRET, Maire, Madame Evelyne RICHARD, Monsieur Rémy OFFREDI, Monsieur Bernard VEIRUN, Madame Catherine BRUSSET LAYRE, Monsieur Jacky MIALHE, Madame Claudie HUGUET CARMONA, Monsieur Sébastien ROUMIGUIE, Madame Isabelle VALY, Monsieur Pascal ATGER, Monsieur Laurent CLERC, Madame Orlane CHABASSUT, Monsieur Olivier MAURAS, Madame Agnès LALANDE, Monsieur Bernard CREISSEN, Madame Sylvie GALTIER, Madame Christine THOMAS-LOPEZ, Monsieur Samuel ESPERANDIEU, Madame Maryse BAUDRY-BOURGUET, Monsieur Olivier LELONG.

**Absents excusés :** Madame Nelly DEMOULIN, Madame Tess PUJADE, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, Madame Régine VIDAL,

**Procurations :**

Madame Meriem LAMARTI a donné procuration à Mme Orlane CHABASSUT  
Monsieur Abdrani GAROUCHE a donné procuration à M. Bernard VEIRUN  
Monsieur Patrick GUY a donné procuration à Mme Sylvie GALTIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier LELONG

### FINANCES – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DU TREMBLEMENT DE TERRE DU 6 FÉVRIER 2023

Suite au tremblement de terre qui a eu lieu entre la Turquie et la Syrie le 6 février 2023, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'apporter un soutien financier aux sinistrés à hauteur de 500€.

Il propose au conseil municipal d'acter le versement d'une subvention de 500€ à LA CROIX ROUGE INTERNATIONALE : structure de collecte de dons aux pays sinistrés par le tremblement de terre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :**

- **DE VERSER** une subvention de 500€ à LA CROIX ROUGE INTERNATIONALE : structure de collecte de dons aux pays sinistrés par le tremblement de terre du 6 février 2023.

Pour extrait conforme,  
Saint Hilaire de Brethmas, le 16 février 2023

Le Maire,  
Jean Michel PERRET




Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de : sa publication, sa transmission à Monsieur le Préfet du Gard, sa notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2023

Application agréée E-legalite.com